



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 2 mars 2009

Circulaire du Bureau international

60

Azerbaïdjan – émissions illégales
de timbres-poste

Madame, Monsieur,

L'**AZERBAÏDJAN** me prie d'informer les opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«L'opérateur désigné azerbaïdjanais a constaté l'existence d'émissions illégales de timbres-poste, émis au nom de l'Azerbaïdjan et circulant à l'étranger sans autorisation préalable des autorités azerbaïdjanaises. Les motifs de ces feuillets illégaux sont:

- Pape – Diana (2008).
- Champignons (2008).
- Dinosaures (2008).
- Chevaux (2008).
- Chiens (2008).
- Animaux (2008).
- Chats (2008).

Nous sommes totalement opposés à ce type d'activités, nuisant à notre réputation et à notre image, d'autant plus que certaines de ces émissions illégales sont contraires à la culture de l'Azerbaïdjan.

Nous dénonçons aussi le fait que certains des feuillets illégaux utilisent le logo de l'Exposition philatélique internationale «Praga 2008».

Ces feuillets sont émis en violation des dispositions de la Convention postale universelle et du Règlement de la poste aux lettres et portent atteinte à l'intégrité et à la souveraineté de notre pays. Par conséquent, nous considérons ces émissions illicites comme nulles et non avenues et ne pouvant donc en aucun cas être utilisées comme moyen d'affranchissement postal.

Ce genre de pratique pouvant nuire à l'image de notre pays et au secteur philatélique, nous vous saurions gré de bien vouloir porter l'information ci-dessus à l'attention des collectionneurs de timbres, des éditeurs de catalogues et de toute autorité compétente afin d'éviter l'achat, la vente et la collection des timbres illicites considérés.

En cas de doute sur l'origine des timbres-poste, vous pouvez prendre contact avec l'opérateur désigné de l'Azerbaïdjan.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du développement
des marchés,
K.J.S. McKEOWN